

CONVENTION CUB GIP-GPV 2011-2014

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, Etablissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33076 BORDEAUX CEDEX (ci-après désigné « **La CUB** »), représentée par son Président en exercice, Monsieur Vincent FELTESSE, et agissant en vertu de la délibération n° 2011/0303 du 29 avril 2011,

ET :

Le Groupement d'Intérêt Général des Hauts de Garonne, dont le siège est situé Résidence Beausite Bâtiment B0 rue Marcel Paul 33150 CENON (ci-après désigné « **Le GIP des Hauts de Garonne** »), représenté par son Président en exercice, Monsieur Alain DAVID, et agissant en vertu du Conseil d'Administration du 03 décembre 2010.

PREAMBULE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux est partie prenante du Grand Projet de Villes des Hauts de Garonne depuis 2001. A ce titre, elle soutient la structure juridique qui porte le projet sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont elle fait partie au côté des communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac.

Initialement créé pour une durée de 6 ans, celui-ci a été reconduit jusqu'en août 2011, au regard des projets de territoires en cours. En effet, les modifications substantielles tant des projets que de la gouvernance ou des financements induites par la loi Borloo du 1^{er} août 2003 et par suite l'intervention de l'ANRU dans les projets ont nécessité de maintenir la structure porteuse de la cohérence et la coordination des projets.

Le territoire du GPV concentre cinq opérations sur quatre communes (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac) qui ont toutes fait l'objet d'une convention ANRU dont la CUB est signataire. Ces opérations qui ont entraîné une recomposition urbaine et une diversification fonctionnelle et sociale de ces quartiers conséquente représente un potentiel financier de plus de 600 M€ L'ensemble de ces opérations doit être terminé pour la fin 2012. A ce jour, trois opérations sont terminées ou en voie de l'être : Bassens, Lormont Carriet et Cenon. Floirac Libération et Lormont Génicart dont le degré d'avancement se situe entre 60 et 50 % doivent se terminer courant 2012. Toutefois, ces premières opérations qui ont permis de traiter les situations les plus sensibles des années 2000 ne concernent qu'une partie du territoire. Des zones de fragilité perdurent ou se révèlent, accentuées par la dichotomie existant entre les opérations en cours de renouvellement et les secteurs non traités à ce jour.

Par ailleurs, Plaine Rive Droite sur un territoire concernant Bordeaux, Cenon et Floirac, de part et d'autre de la fracture viaire et ferrée (Boulevard Joliot Curie et LGV) se concentrent de nombreux programmes de logements sociaux dont la situation géographique aux confins des trois communes et au regard des projets nécessite une requalification conséquente.

Face à cette situation, il apparaît nécessaire de maintenir le GIP. La décision a été prise par le Conseil d'Administration du GIP en date du 03/12/2010 de solliciter le Préfet de Gironde pour une prorogation du GIP de trois années, jusqu'au 31 août 2014. Ce dernier a donné son accord de principe tout en réduisant son rôle à celui de Commissaire du Gouvernement. Les communes totaliseraient ainsi 51% des mandats et la CUB 49 %.

Dans ce contexte, la présente convention précise d'une part le cadre d'intervention du GIP au regard de la réalisation des objectifs communautaires et les conditions de versement de la participation communautaire.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention du GIP au regard de la réalisation des objectifs communautaires et le versement de la participation communautaire au titre du budget de fonctionnement du GIP des Hauts de Garonne.

ARTICLE 2 : LE CADRE D'INTERVENTION

Sur l'ensemble des missions assurées par le GIP, les thématiques suivantes qui participent à la réalisation des objectifs communautaires seront plus particulièrement suivies :

- La politique de la ville et l'habitat
- La programmation urbaine
- L'environnement et les espaces naturels structurants
- Le marketing territorial et l'E-Communication.

Il convient de rappeler que les missions du GIP n'impliquent pas de compétences opérationnelles en termes d'aménagement ou de travaux. Les opérateurs compétents interviennent donc selon les règles de droit commun, chacun dans leurs domaines, sur le territoire des communes concernées. Le GIP intervient pour l'essentiel dans le champ de la coordination et du pilotage général des opérations dont l'importance et l'échelle de pertinence peut dépasser le cadre strict d'une commune, dans le souci d'une plus grande cohérence du devenir des territoires.

1. LES MISSIONS CONTRACTUELLES

1.1 POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

S'agissant de la Politique de la Ville, il convient tout d'abord de poursuivre jusqu'à leur terme les missions fondatrices du GIP et d'achever le pilotage général des conventions ANRU en cours à savoir l'ORU de Génicart à Lormont dont l'échéance des travaux est prévue pour l'automne 2014, l'ORU du 8 mai 1945 à Cenon dont l'échéance des travaux est prévue pour la fin 2012 et l'ORU du quartier Libération à Floirac dont l'échéance des travaux est prévue pour la fin 2014.

Le GIP devra en outre coordonner la mise en place de nouveaux projets de renouvellement urbain sur le territoire : celui du quartier Dravemont sur le haut Floirac ; celui du quartier Palmer à Cenon ; celui du quartier de Carriet « intermédiaire » à Lormont ; celui du quartier Prévert à Bassens. Par ailleurs, le GIP partage la maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bordeaux d'un projet de renouvellement urbain sur le secteur Joliot-Curie de la plaine Rive Droite, qui ambitionne de traiter de l'avenir partagé des cités Blanche, Pinçon, Sellier du Midi et Giret sur le territoire des villes de Bordeaux, Cenon et Floirac. Cette étude doit permettre d'engager un processus conventionnel dès l'année 2012.

Pour toutes ces opérations, les missions du GIP consistent à assurer la coordination générale des programmes, d'animer la conduite des négociations de financement et de mise en œuvre (référentiel projet) et de procéder à la mise en place et à la gestion des outils de suivi dans le droit fil de ce qui a été réalisé au cours des années passées. Le GIP est garant de la cohérence urbaine et sociale des opérations de renouvellement urbain au sein d'un territoire de projet global. A cet égard, un travail concernant les outils de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sera conduit de manière à assurer une meilleure coordination des partenaires.

S'agissant plus spécifiquement de la politique de l'Habitat, les travaux de la plateforme conduits par le GIP sur le territoire devront progressivement s'intégrer à ceux du PLH communautaire qui pourra ainsi s'enrichir d'un volet territorial expérimenté avec précision sur au moins trois thèmes :

- Celui du suivi social des opérations de renouvellement urbain en général, des démolitions reconstruction en particulier :
- Celui de la politique de peuplement conduite par les bailleurs sociaux de manière à se prémunir contre tout effet de « dérives » sociales dans les zones au sein desquelles des problèmes de cumul de handicaps existent déjà.
- Celui d'une programmation de l'offre résidentielle en faveur de catégories sociales spécifiques, des jeunes en particulier.

1.2 PROGRAMMATION URBAINE

Le GIP, depuis le début, a travaillé dans le souci d'asseoir les opérations dans une perspective territoriale globale.

Il s'agit aujourd'hui poursuivre le projet de renouvellement du plateau tout en « faisant la jonction » avec les projets initiés sur le territoire de Bordeaux sur la plaine Rive Droite. L'enjeu de la **plaine Rive Droite** devient central, il implique une coordination entre les projets des 5 villes, sous l'impulsion de la CUB, en s'appuyant sur les partenariats et initiatives locales ...

Deux démarches sont dès lors complémentaires :

La première consiste à « récolter » les divers projets en cours de manière à faire apparaître les lignes de force, les invariants urbains et les éléments communs dans les champs couverts par la composition urbaine tels que les densités et hauteurs, les polarités, les trames vertes et bleues... Ce travail de plan guide, conduit sous la coordination de l'A'urba en lien avec la CUB, les communes et le GIP, permettra d'éclairer les processus réglementaires et de faire progresser la qualité urbaine et paysagère au fur et à mesure de l'élaboration des futurs projets.

La seconde qui relève du champ de la maîtrise d'ouvrage, consistera à réaliser une programmation urbaine financière et temporelle des projets et permettra de passer en mode projet par l'établissement d'un référentiel opérationnel. Une approche à la fois thématique et transversale couvrira les projets émanant des champs suivants :

• **Les déplacements**

Les enjeux :

Application du protocole Euratlantique sur les TCSP
Traitement en « boulevards urbains » des voies structurantes
Constituer un maillage continu de circulations douces
Expérimenter des solutions innovantes de logistique urbaine.

• **L'environnement, trames vertes et bleues**

Les enjeux :

Organiser les liens entre parcs aux Angéliques et des Coteaux
Sanctuariser les corridors de continuité écologique
Anticiper les conséquences du futur PPRI: « événement 99 »
Adapter les réseaux et organiser le traitement de la pollution

• **Le logement**

Les principes:

Capacité totale estimée: 18 000 à 20 000 logements
Proportion de logements locatifs conventionnés: 35 %
Proportion de logements en accession sociale: 20 %
Proportion de logements en promotion libre: 45 %
Ces taux ne s'appliquent pas aux ORU's et aux coups partis.

• **Le développement économique**

Les enjeux :

Maintien des activités productives et de l'emploi
Soutien aux activités porteuses et leader
Constitution d'une « chaîne d'accueil » des TPE
Garantir la mixité fonctionnelle et le commerce de proximité

• **Les équipements et services publics**

Les enjeux :

Offrir les équipements et services publics en cohérence avec les apports de populations
Organiser la mutualisation autant que nécessaire
Optimiser l'impact des équipements structurants
Planifier le commerce de proximité
Optimiser et développer les réseaux

• **La question foncière**

Les enjeux :

Eviter une évolution haussière non maîtrisée en...

...proratisant les coûts fonciers entre les logements et les activités et par type de logements et d'activités

...précisant les coûts moyens d'aménagement par projet afin de fixer un « juste » niveau de référence.

Les travaux nécessaires à l'élaboration de la programmation urbaine globale, la définition des priorités opérationnelles et des chemins critiques, les négociations des évolutions réglementaires, les partenariats financiers, la cohérence du développement métropolitain relèvent des compétences de la CUB. Toutefois, afin de coller le plus étroitement possible avec les réalités du terrain, il est convenu de s'appuyer fortement sur les outils et méthodes développés dans le cadre du renouvellement urbain, depuis plusieurs années, par le GIP, elles ont largement fait la preuve de leur efficacité. D'autre part, il est indispensable que l'avenir de la plaine Rive Droite soit étroitement lié à celui du plateau Rive Droite, ceci dans le double objectif de garantir la pérennité des efforts consentis par tous depuis près de 10 ans, et de satisfaire aux ambitions d'une agglomération millionnaire en assurant le « lien » entre les dynamiques à l'œuvre sur la ville centre et sur le territoire du GPV.

Le GIP coordonnera les partenaires impliqués dans l'élaboration de cette programmation préparatoire à la mise en place d'un référentiel projet que la CUB assurera avec l'aide d'un prestataire spécialisé.

1.3 ENVIRONNEMENT, BOUCLE VERTE ET ESPACES NATURELS STRUCTURANTS

Le parc des Coteaux a maintenant achevé l'étape de réflexion préluant à sa mise en place : il « existe » alors même que le lien vert n'est pas achevé et que certains chaînons sont encore en projet (on pense notamment au site de l'Observatoire à Floirac). Il convient maintenant, certes d'achever le lien vert, mais aussi de l'animer, de le faire vivre et de l'ouvrir aux publics plus larges de l'agglomération.

Diverses études permettent de tester un jalonnement adapté, une gestion durable support de nouveaux métiers et formations professionnelles, de nouveaux usages et une gouvernance adaptée. La durée est indispensable : à défaut d'une structure de gestion spécifique, le GIP devra pouvoir poursuivre son travail d'animation, de coordination et de pilotage tout en garantissant la cohérence avec la trame verte de la métropole. Une meilleure lisibilité est nécessaire, à l'échelle de l'agglomération, qui passe par une meilleure répartition des responsabilités des collectivités locales et l'établissement d'un programme d'actions partagées.

La CUB sollicite donc le GIP pour être le correspondant privilégié de ces services afin de mettre en œuvre des dispositifs d'aménagement et de gestion intégrés, et de tester, autant que nécessaire, les modalités de traitement adaptées de ce chaînon essentiel.

1.4 MARKETING TERRITORIAL ET E-COMMUNICATION

Le GIP a initié un processus de promotion coordonnée du territoire par une étude d'opinion des habitants du territoire, puis des habitants du reste de l'agglomération, suivie de la mise en place d'un label et d'un plan media. Ce travail a vocation, à l'évidence, à être relayé et amplifié par une stratégie de promotion globale de la métropole. Tel est le sens de sa participation active aux divers débats et contributions initiés par la mission métropole 3.0.

Dans le même temps, en lien avec les services de la CUB, du département et de la région, une expérimentation est à l'œuvre pour la mise en place d'une Plateforme d'Innovation Numérique et Sociale (PINS) sur ce territoire, outil performant en faveur d'une citoyenneté repensée et interactive (web 2.0).

Enfin, le GIP pourrait être le correspondant de la CUB dans le cadre de la promotion de l'animation et de la mise en œuvre de la maquette 3D en cours de réalisation.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Dans le prolongement des dispositions retenues lors du plan quinquennal qui s'achève en 2011, la CUB participe au budget de fonctionnement du GIP des Hauts de Garonne dans le cadre du projet global concernant le territoire des communes de Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, en raison du prolongement de la mission du GIP sur la période 2011-2014.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à financer le budget de fonctionnement du GIP des Hauts de Garonne à hauteur de 651 000 € pour la période de 2012-2014.

ARTICLE 5 : MODALITES DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Le paiement de la participation communautaire au titre du fonctionnement courant interviendra annuellement en un seul versement de 217 000 € échelonné de 2012 à 2014.

ARTICLE 6 : IMPUTATION BUDGETAIRE DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Cette participation est imputée sur les crédits communautaires au chapitre 65 – compte 65738 – fonction 72 – clé UE00000052 CRB UE00.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE PUBLICITE

Le GIP des Hauts de Garonne s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la CUB, au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

ARTICLE 10 : ANNEXE

Il est joint à la présente convention une annexe financière.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le Président du GIP
des Hauts de Garonne

Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux

Alain DAVID

Vincent FELTESSE